

LA RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN COPROPRIÉTÉ

SOMMAIRE

- I. CONTEXTE DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE
- II. RECHARGE DES VÉHICULES EN COPROPRIÉTÉ
- III. POINT SUR LA COLONNE HORIZONTALE
- VI. COÛTS POUR LES UTILISATEURS
- V. SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

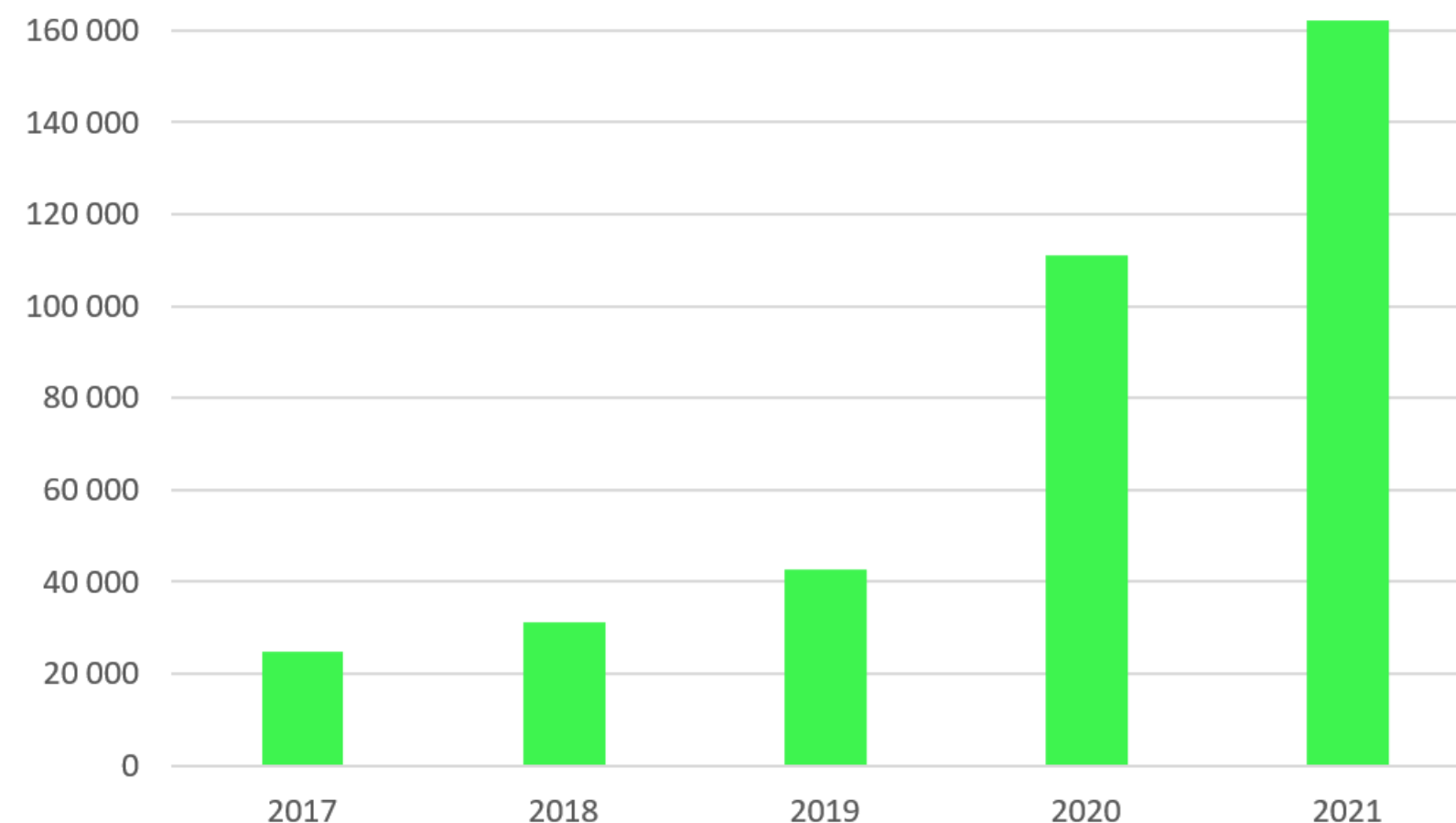
I. **LE CONTEXTE DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE**

LE CONTEXTE DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE

NOUVELLES MESURES EN FAVEUR DU VÉHICULE ÉLECTRIQUE :

- Extension de la **Zone à Faibles Emissions** à Lyon :
 - 1er septembre 2023 : **Véhicules Crit'Air 4 et 5** interdits dans le périmètre **central**
 - 1er septembre 2024 : **Véhicules Crit'Air 4 et 5** interdits dans le périmètre **étendu**
 - 1er septembre 2025 : **Véhicules Crit'Air 3** interdits dans le périmètre **étendu**
- Définition des périmètres de ZFE :
 - Périmètre central : Lyon, Caluire-et-Cuire, Villeurbanne, Bron, Vénissieux, et les zones à l'intérieur du Boulevard périphérique
 - Périmètre étendu : Rocade Est, Boulevard Urbain Sud (18 communes)

Evolution du marché, +66% par rapport à 2020



Part de marché des véhicules électriques en 2022 : 12,1%

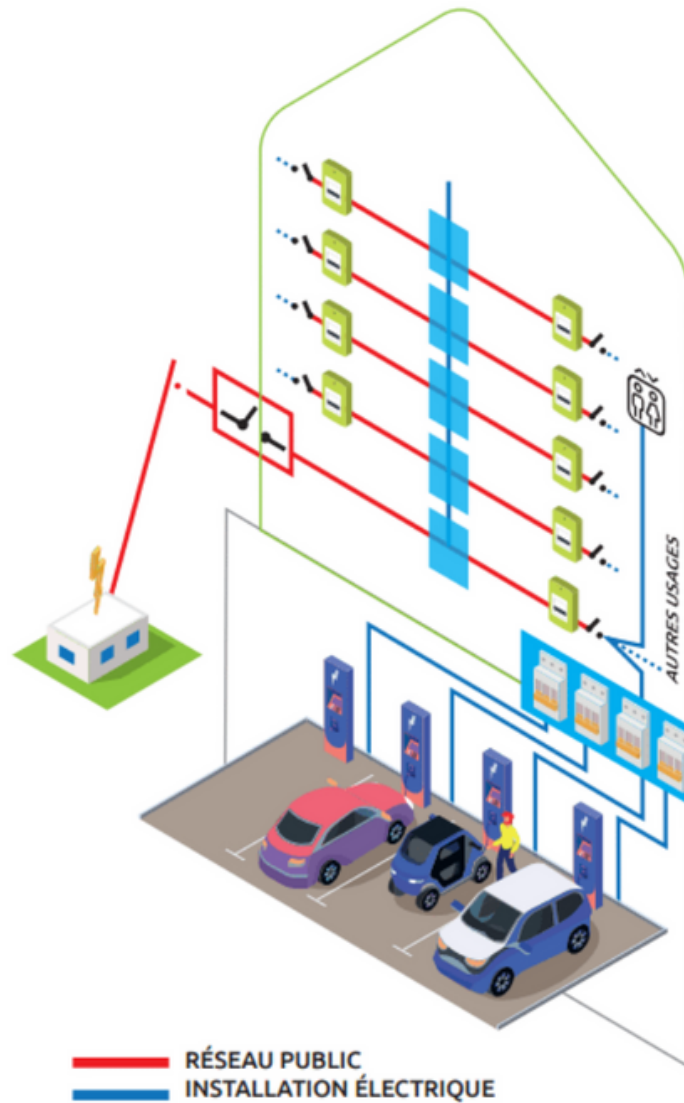
De plus en plus de mesures se mettent en place pour restreindre les automobilistes, et les pousser à abandonner les véhicules thermiques, Il faut agir le plus tôt possible, afin de bénéficier des aides financières disponibles, avant qu'il ne soit trop tard.

II. **LA RECHARGE DE VÉHICULES EN IMMEUBLE COLLECTIF**

Solution 1 :
Raccordement sur le compteur des comuns
 « Droit à la prise »

2011

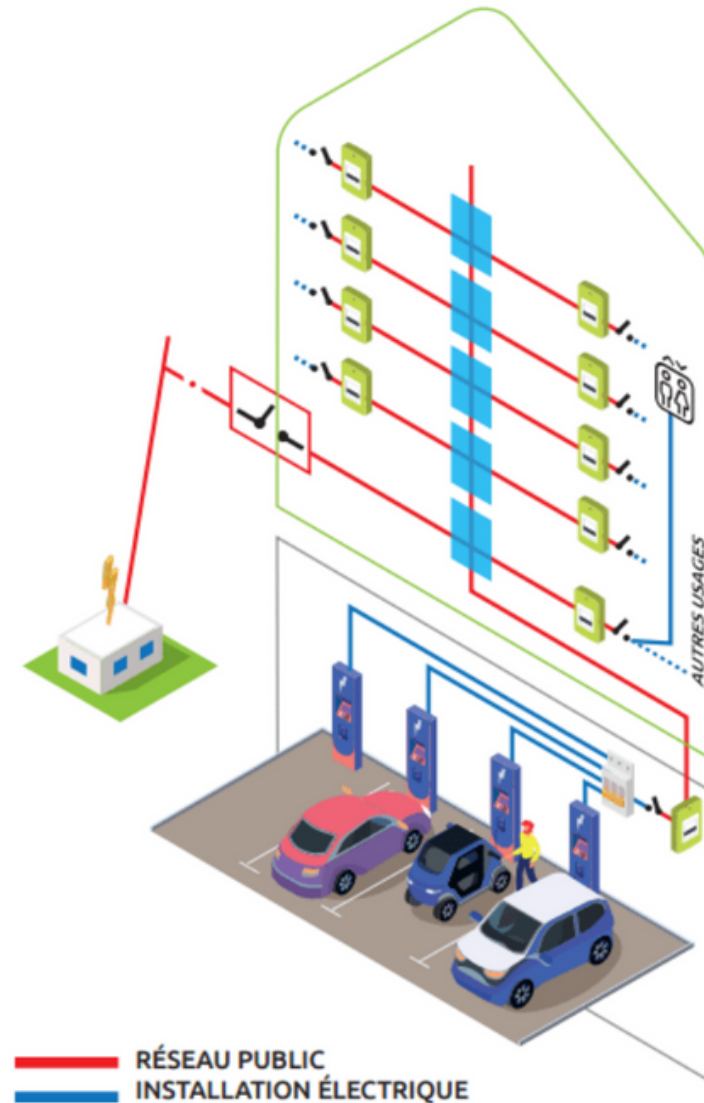
Date d'apparition



- Pas d'intervention du GRD
- Délais les plus courts
- Limite le nombre de bornes raccordables
- Nécessite une gestion de la facturation

Solution 2 :
Raccordement depuis
un nouveau PDL dédié

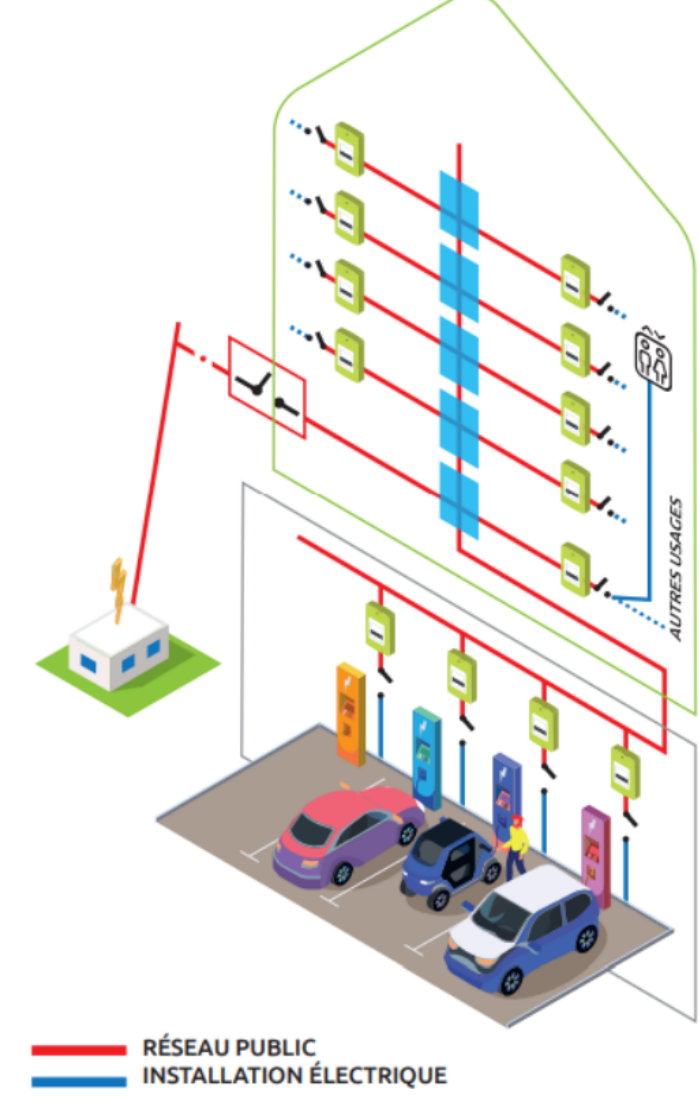
2014



- Compteur limité à 36kVA
- Copropriété et copropriétaires engagées avec un opérateur spécifique
- Facturation le plus souvent au forfait

Solution 3 :
Création d'une nouvelle
colonne électrique dédiée

2021

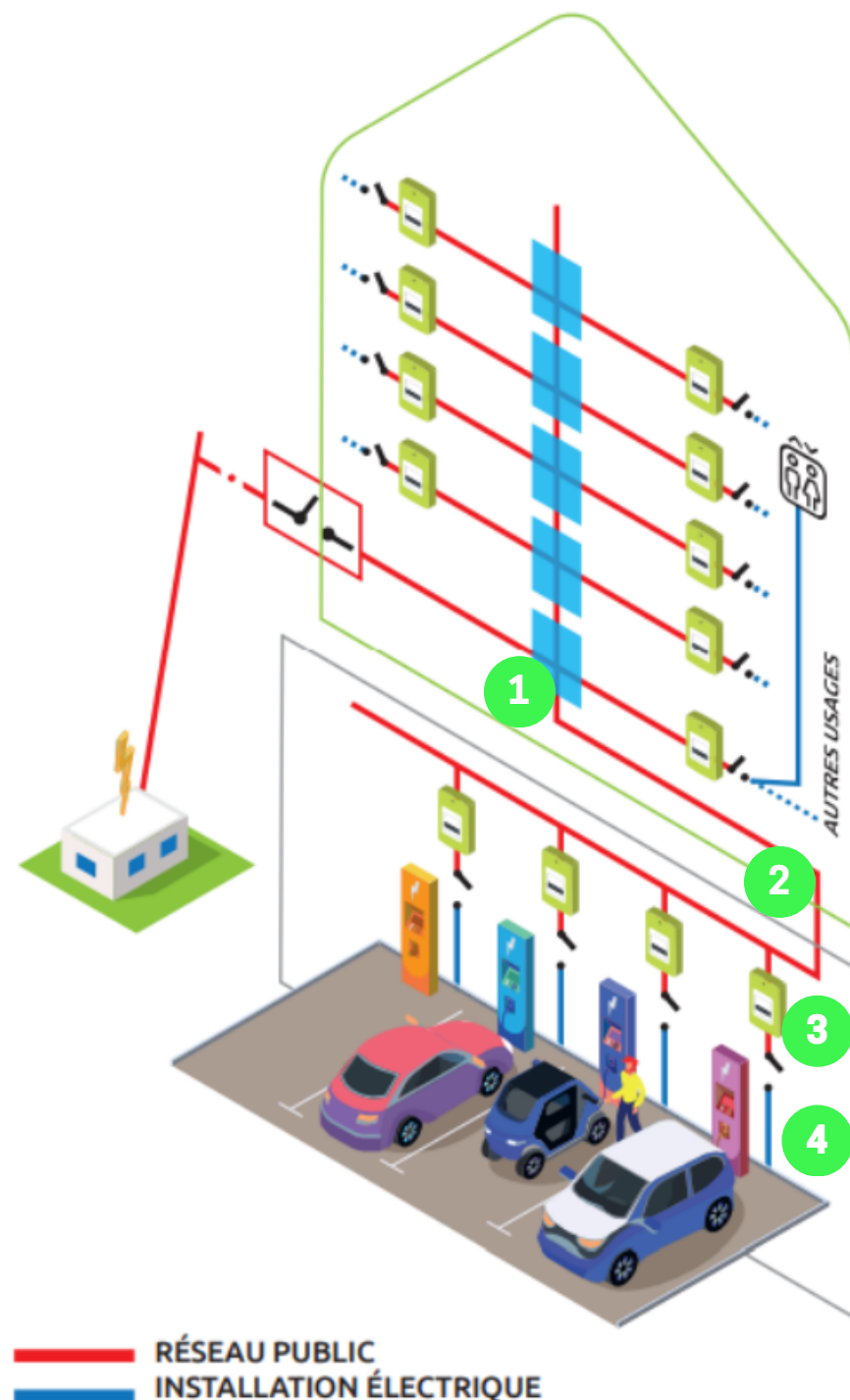


- Gestion de la colonne par le GRD
- Facturation au réel
- Aucun engagement

INFRASTRUCTURES EXISTANTES

III. L'OFFRE COLONNE HORIZONTALE

RACCORDEMENT D'UNE NOUVELLE COLONNE ELECTRIQUE



- 1 Dérivation de la colonne montante**
Extension simple du réseau public de distribution
- 2 Déploiement de la colonne horizontale**
Le réseau public de distribution dessert l'ensemble du parking sous forme d'une colonne horizontale
- 3 Installation d'un nouveau compteur pour chaque demandeur**
Chaque place de stationnement équipée est indépendante comme un « mini logement » et dispose d'un compteur Linky
- 4 Installation privative : borne de recharge, éclairage...**

VI. COÛTS POUR LES UTILISATEURS

COÛT RÉEL POUR LES COPROPRIÉTAIRES

Coût pour se raccorder :
Facturé par Enedis

Droit de raccordement
Coût approximatif

158,25€ TTC*

**Nouveau PDL
monophasé**

226,83€ TTC*

Coût pour s'équiper :
Facturé par l'installateur

**Borne de recharge pilotable
7.4kW Wallbox Copper SB**

599€ TTC*

**Ajout d'une prise secteur
et d'un éclairage**

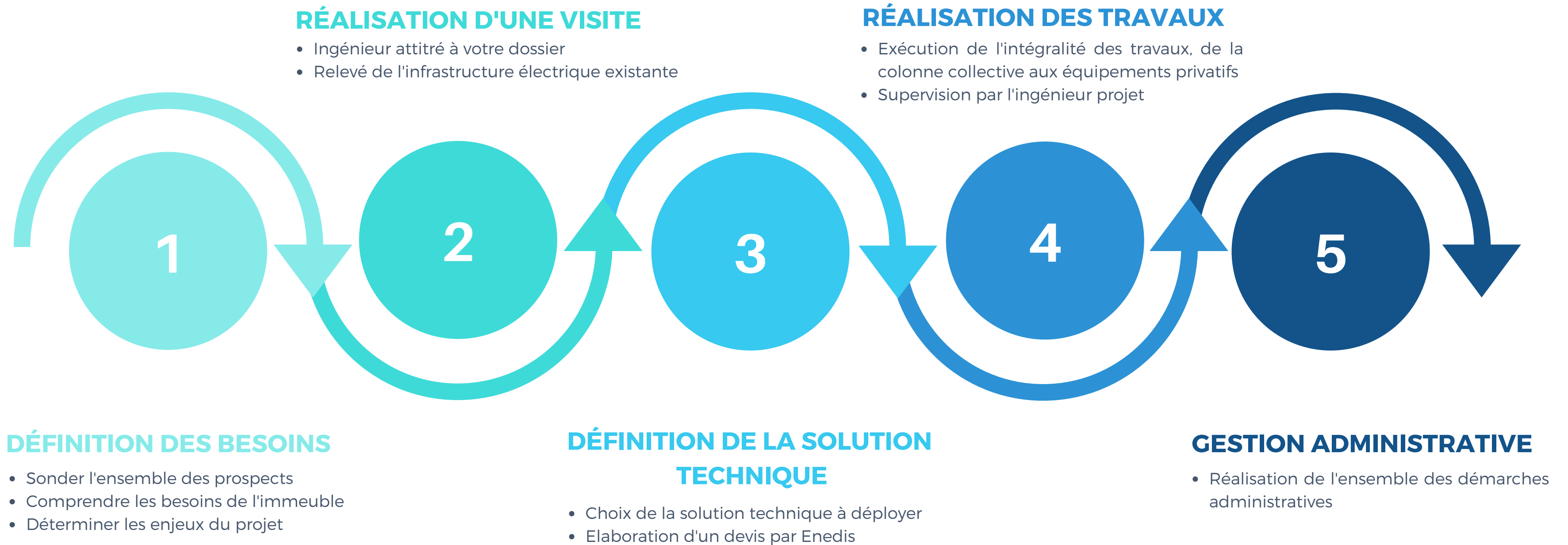
399€ TTC*

Chacun est libre d'**installer les équipements de son choix**, d'opter pour le **fournisseur d'électricité de son choix** et de faire appel à l'**électricien de son choix**.

* Conditions tarifaires applicables

V. **SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT**

NOTRE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT



Choisir l'**accompagnement Picard Services**, c'est s'assurer du **bon déroulement** de ce **projet impactant**, tant pour la copropriété que pour les copropriétaires.

Le coût de l'accompagnement Picard Services est de 699€ TTC + 15€ x le nombre de places, pour un coût total plafonné à 2 499€ TTC.



ILS NOUS FONT CONFIANCE



MERCI !

**N'HÉSITEZ PAS À
NOUS CONTACTER !**

04.72.98.00.98

irve@picardsr.fr